

Beauvais, le 31 décembre 2010

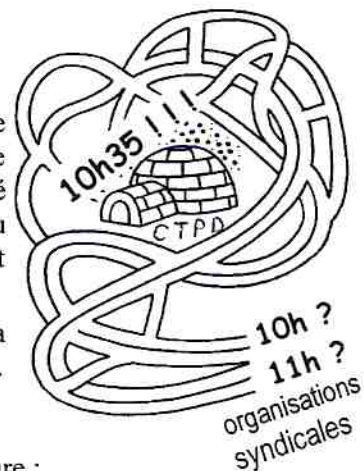
CTPD du 20 décembre 2010



- 1) Approbation de divers procès verbaux de CTPD antérieurs
- 2) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidiennes au 1^{er} janvier 2011
- 3) Ponts naturels 2011
- 4) Questions diverses

Ce CTPD devait se tenir à 10h sous la présidence de M. Paraf, mais en raison de l'enneigement exceptionnel des routes, la parité administrative n'était pas présente dans la salle de réunion à l'heure prévue. Après un énorme cafouillage de l'administration, le CTPD a été ouvert après 10h30 en rassemblant les quelques présents. Avec deux représentants du personnel, dont un F.O.-DGFIP arrivé en retard faute d'avoir été prévenu du changement d'horaire, la Direction Locale estimait donc qu'elle a sa «caution dialogue social» !!!

FO-DGFIP s'interroge sur la validité de la tenue de ce CTPD et n'exclut pas de dénoncer la procédure d'urgence employée pour mener cette instance, qui n'avait donc plus rien de paritaire.



Voici la déclaration liminaire que F.O. avait prévu de lire si il avait été possible d'arriver à l'heure :

«Monsieur le Président,

Comme si les réformes ne se succédaient pas assez vite, vous nous réunissez aujourd'hui pour vous dépêcher de généraliser les règles de vie.

Après le CTPC qui s'est tenu le 6 décembre, la circulaire nous est parvenue le 14 décembre à midi, pour les chanceux qui étaient devant leur messagerie professionnelle. Nous sommes le 20 décembre et tout doit être opérationnel le 1^{er} janvier.

Oui, dans 10 jours !

Quid des fêtes de fin d'année ?

Nos collègues des RH et du Matériel vont-ils devoir alimenter leur Compte Épargne Temps pour effectuer des saisies et installer des badgeuses ?

Quelles sont ces nouvelles méthodes de travail qui consistent à réaliser des consultations et à prendre de l'avance sur des décisions attendues en se référant à des textes à l'état de projet ?

F.O.-DGFIP considère que le temps doit être pris pour généraliser les nouvelles règles de vie qui, faut-il le rappeler dans le cadre de la fusion, ne doivent pénaliser personne. »

1) Approbation des procès-verbaux des précédents CTPD

Les PV du 22/04/10 (matin), du 14/06/10 et du 25/06/10 sont approuvés et intègrent les modifications apportées par FO; celui du 01/10/2010 n'est pas encore signé et sera donc à l'ordre du jour du prochain CTPD, d'ores et déjà prévu le 14 janvier 2011.

2) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidiennes au 1^{er} janvier 2011

Elle concerne tous les services non fusionnés (SIE, trésoreries, CH, CDIF etc...). La précipitation inédite dans laquelle se déroule cette généralisation n'augure rien de bon.

Les grands perdants : la gestion publique

Seuls les postes d'au moins 10 agents seront équipés d'une badgeuse, les autres pointeront sur Agora Web, ce qui sera pour eux une mission impossible le lundi matin (application pratiquement inaccessible à ce moment-là), de quoi mettre tout le monde de bonne humeur pour entamer la semaine !

Tout collègue doit désormais être gérable sous Agora, application perfectible de la filière fiscale, qui va être utilisée aussi pour les payes.

F.O.-DGFIP avait déjà exigé une évolution logicielle d'Agora lors de la mise en place de la direction unique : la majorité des collègues avait voté pour terminer la plage fixe à 11h15, mais Agora ne savait pas le gérer ! FO avait obtenu l'annulation de la 2^{ème} consultation et la tenue d'un CTPD supplémentaire pour débattre du problème, bien décidés à nous battre sur cette question, car ce qui est gagné pour les uns profite ensuite à tous les autres.

Mais l'administration a parfois de la ressource : pour économiser un développement logiciel onéreux, elle fabrique de la circulaire pour contraindre les habitudes de travail de certains, les contorsionner et les faire rentrer dans Agora !

Qui a osé promettre une harmonisation prenant le meilleur de chaque filière ?

Malgré nos interventions, la Direction Locale a refusé toute souplesse pour les 9 trésoreries dont la plage fixe de l'après-midi se termine avant 16h (ou celle du matin avant 11h30). Les souplesses permises par le CTPC ne sont apparemment pas du goût de la Direction Locale qui prévoit simplement de signaler à la DGFIP les cas correspondants.

Quand FO a demandé que le temps soit pris avant de bouleverser les pratiques, la direction a répondu qu'un report jusqu'au 10 janvier avait déjà été consenti.

Quand FO a demandé la mise en œuvre des souplesses appréciées localement prévues dans la circulaire du 10/12, la direction a estimé avoir fait preuve de suffisamment de souplesse en maintenant les typologies à 4,5 jours !!! FO a immédiatement recadré le débat en disant que cela était clairement prévu par la circulaire définitive et que la souplesse mentionnée faisait bien référence aux plages fixes. Mais le Président a contacté Bercy : les dérogations éventuelles doivent être appuyées d'un dossier argumenté, et rien n'est très clair !!! Pour FO, si ce n'est pas assez clair, il faut attendre le PV du CTPC pour débattre de ces questions en connaissance de cause, mais la direction est pressée, beaucoup trop pressée.

Peu importe, F.O.-DGFIP continue à solliciter une attitude de souplesse de la part de la Direction Locale (saisine le 30/12/2010 suite à divers mécontentements émanant des trésoreries flouées), tandis que le syndicat national Force Ouvrière des Finances Publiques intervient auprès du Directeur Général pour dénoncer l'interprétation locale de la circulaire du 10/12/2010.

Continuez à nous faire savoir si ces nouvelles dispositions ne vous conviennent pas, nous porterons vos revendications auprès des interlocuteurs compétents.

Les représentants syndicaux présents ont donc voté CONTRE cette généralisation qui pénalise les collègues, brusque leurs habitudes de travail, remet en cause ce qui fonctionnait bien, qui plus est dans la précipitation. En effet, la procédure a commencé l'après-midi-même, les collègues seront éventuellement consultés chez eux pendant les vacances (super pour se changer les idées pendant les fêtes !) et les formations "GHV" auront lieu à la dernière minute, voire après le passage à Agora.



Les petits gagnants

D'autres changements sont apportés par la circulaire du 10/12/10 (à consulter sur le site web de la section avec ce compte-rendu <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>). Ils apporteront quelques petits avantages aux collègues concernés.

Au titre de l'harmonisation par le haut avec la gestion publique, les agents de la filière fiscale bénéficieront d'un jour de repos en plus si ils choisissent la typologie à 38 heures hebdomadaires.

Les agents de la filière gestion publique bénéficieront du choix individuel de leur module horaire hebdomadaire, de la possibilité de n'être écarté mensuellement qu'au delà de 12h, de pouvoir être en débit jusque -12h (ce qui offre la possibilité de poser les récup par anticipation), de la dématérialisation des feuilles de congés. Mais avec Agora, ils seront déçus de perdre le suivi en temps réel de leur solde horaire et déconcertés par la lenteur d'accès au service web... quoique, ils sont à bonne école à force d'utiliser Hélios, dont la lenteur a encore été dénoncée ce 20 décembre.

Pour tous, la journée d'autorisation d'absence ministérielle est généralisée, à poser prioritairement sur un pont naturel. Pour FO, il serait plus simple en termes de gestion d'ajouter un jour d'office sur le quota annuel, ce que nous avons fait remarquer à la Direction qui en a convenu avec nous.

Pour tous, les ponts naturels pourront être posés par tout moyen : d'abord la journée ministérielle pour qu'elle ne soit pas oubliée (donc perdue !), puis au choix un jour ARTT, de congé payé, de récupération ou de CET. Le dispositif est donc assoupli, mais les jours comptables restent aux oubliettes, sans avoir fait l'objet d'une harmonisation par le haut (2 jours comptables par an en moyenne avant la fusion, qui devraient donc désormais bénéficier à tous, ainsi que le revendique F.O.-DGFIP dans ses motions de Congrès).

Le dispositif est également plus favorable en ce qui concerne les jours de fractionnement, mais pour FO, le bénéfice est invisible, sauf pour nos nouveaux collègues externes qui rejoignent les services en cours d'année (en fonction de leur date d'affectation).

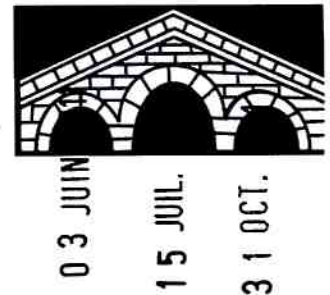
Résultat des votes : F.O.-DGFIP : CONTRE - SNUI : CONTRE - Administration : POUR

3) Ponts Naturels 2011

Les dates suivantes ont été proposées : vendredi 3 juin, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre.

Sauf pour les collègues au forfait, FO conseille de poser le jour AAE (Ministre) + 2 récupérations.

Résultat des votes : POUR à l'unanimité



4) Questions diverses

- * FO a demandé un guichet avec vitrage pour le SIE de Creil en travaux actuellement ; cette question sera donc étudiée.
- * FO a demandé que les collègues du SIP de Creil aient le droit de personnaliser leurs espaces de travail (plantes devant les cloisons vitrées, accrochages sur les murs etc) ; la Direction Locale s'est émue de cette remarque et s'est engagée à intervenir pour faire évoluer les habitudes.
- * FO a réitéré sa demande sur l'état des effectifs départementaux, que nous rappelons régulièrement à la Direction depuis avril ! Il faut espérer que cet état nous sera au moins produit au moment du CTPD emplois de janvier 2011 !!!
- * FO a rappelé à l'administration son obligation de consulter l'IHS, le médecin de prévention et les membres du CHS en cas de réinstallation ou de réorganisation de service (ce qui n'a pas été fait, notamment pour le service courrier de la DDFIP, la Direction ayant légitimé sa démarche avec un simple groupe de travail).
- * FO a appris au Directeur Départemental que ses Divisions se prêtaient du personnel et que les fiches de paye du mois de novembre étaient en grande partie perdues : on lui cache tout ou on lui dit rien ?
- * FO a signalé les limites et les difficultés liées à l'expérimentation de la centralisation du courrier (chèques remis tardivement au centre d'encaissement de Lille, enveloppes transportées ouvertes, différents paquets à faire par les postes, nécessité de regrouper 400 plis pour atteindre le tarif éco...).

* FO a demandé comment ont été employés les crédits 2010 avant le 10/12 : une Clio en plus, une machine de mise sous pli haut de gamme avec contrat de maintenance, caisses temporisées, photocopieurs, détecteurs de faux billets, factures diverses dont fluides et loyers, grille à Attichy...

* FO a demandé quand commenceraient les travaux de la DDFiP : au plus tôt en novembre 2011.

* FO a demandé un point sur les Groupes d'Expression Métier : seuls 4 groupes pourront se tenir au niveau départemental !!! quel engouement ! A moins que les collègues intéressés n'aient pas osé s'absenter de leurs services surchargés de travail ?

* Pour les listes d'aptitude de la filière fiscale, FO avait demandé que soient communiqués aux candidats proposés classés avec la mention « excellent » leurs rapports : c'est chose faite depuis le 14 décembre.

* FO a demandé si une journée d'autorisation d'absence pouvait être accordée par agent en raison des intempéries exceptionnelles observées en décembre. La Direction Locale a cédé une heure entre 15h et 16h pour le 20/12 suite au message qu'elle a adressé aux collègues présents. Et basta...

... du moins lors du CTPD, car dès le lendemain, la Direction a adressé un message des plus surprenants : ceux qui avaient pris le risque de sortir leur voiture malgré les intempéries se voyaient gracieusement offrir 1h, tandis que ceux qui étaient restés chez eux gagnaient une journée complète !!!

Pour FO, l'autorisation d'absence au titre des intempéries devait être accordée à tous, s'agissant du deuxième épisode d'enneigement exceptionnel des routes en décembre 2010, et sans doute pas du dernier car une nouvelle alerte était prévue le 24/12.

Confrontée à de multiples réactions, dont bien sûr celle de FO, la Direction a fait en sorte de ne pas pénaliser les personnels qui se sont déplacés un jour de neige, qui ont été bloqués un autre jour que le 20 décembre, qui ont perdu du temps à la pointeuse, qui ont pris des risques sur la route, qui ont fait des frais pour équiper leur véhicule, qui ont passé du temps à déneiger leur cour pour sortir leur voiture, ou qui ont parfois eu un accident sur le trajet du travail (attention si cela vous est arrivé il faut impérativement le signaler à vos RH et à l'ACMO, FO peut bien sûr vous soutenir dans cette démarche). Tous méritent la reconnaissance de l'administration au même titre.



Vos représentants FO en CTPD

Patricia LECLERCQ, Sérifontaine
Myrham SEGARD, pôle CE de Creil
Bernadette PHILIPS, DDFiP collectivités locales
Odile ROUBAUD, pôle CE de Creil
Olivier VALEYRIE, DDFiP recouvrement contentieux
Valérie LEDRU, DDFiP division État



BULLETIN D'ADHESION 2011

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à, le
(signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Retourner à : Maryse COZETTE, Creil Municipale (trésorière)

ou à : F.O.-DGFIP, DDFiP de l'Oise, 2 rue Molière, 60000 BEAUVAIS